



CAHIER DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL 24 MARS 2025

Date de mise en ligne : 31 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 MARS 2025

Date et heure de réunion : 24 mars 2025 à 20h00

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, maire

Date de convocation : 19 mars 2025

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, M. Patrice ETIENNE, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, M. Éric MARIE, Mme Isabelle DUVAL, M. Richard GESLIN, M. Cédric HUREL, Mme Sandrine ROINÉ, M. Patrice HÉAS, Mme Ludivine GUIBRETEAU, Mme France BRETONNIER

Conseillers absents et représentés : Mme Catherine BAILLEUL, absente, a donné pouvoir à Mme Lucie PAUL ; Mme Karima HOUDAYER, absente, a donné pouvoir à M. Cédric HUREL, Mme Coralie MUSTIERE, absente, a donné pouvoir à M. Patrice HEAS

Conseillers absents : M. Anthony TESSIER, M. Yves-Antoine CHERHAL

Secrétaire de séance : Mme France BRETONNIER

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 18

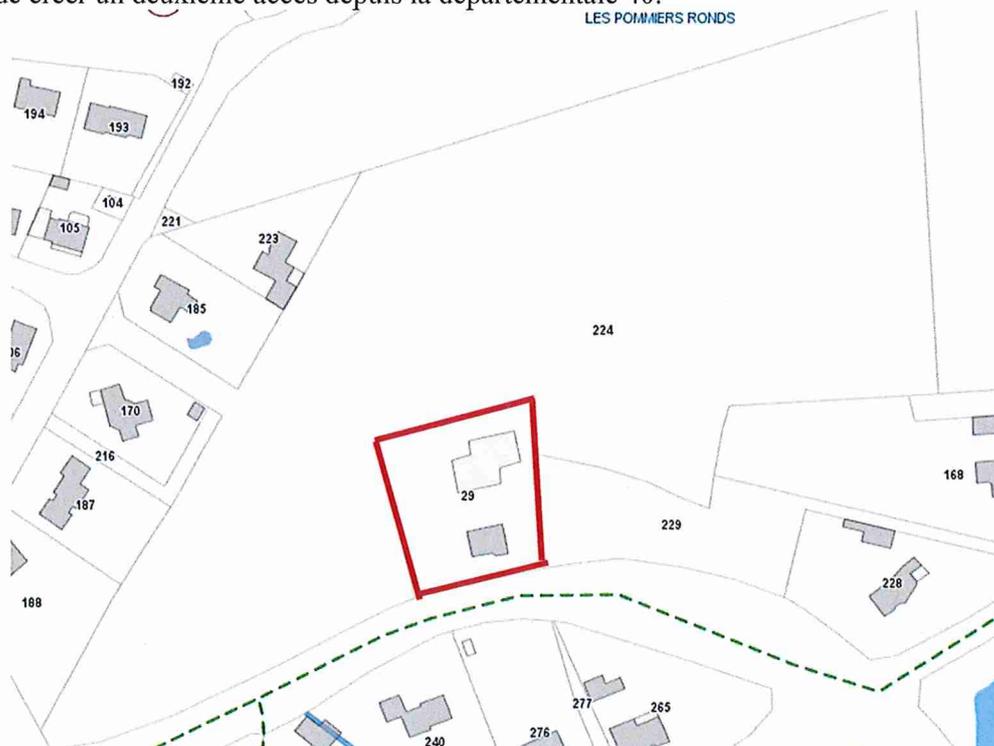
Conseillers votants : 21

* * * * *

DEL-25-009 – ACQUISITION A L'AMIABLE D'UN BIEN IMMOBILIER SIS 1 RUE DE LA MOUETTE, PARCELLE CADASTREE YI 29

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal l'importance d'acquérir le bien immobilier sis 1 rue de la Mouette, cadastré YI 29, d'une superficie de 2 760 m², propriété de M. Lucas POUPART.

En effet, l'acquisition du bien précité, contiguë à la parcelle communale YI 224, permettra d'intégrer une surface complémentaire dans le cadre de l'aménagement du futur lotissement communal et donnera la possibilité de créer un deuxième accès depuis la départementale 40.



Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver l'acquisition du bien immobilier cadastré YI 29, au prix de 125 000 € hors frais de notaire ;
- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition acquisition par acte notarié ;

Accuse de réception en préfecture
044-214400541-20250324-DEL-25-009-DE
Date de dépôt en préfecture : 25/03/2025

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 20 voix pour et 1 abstention,

1. **APPROUVE** l'acquisition du bien immobilier cadastré YI 29, au prix de 125 000 € hors frais de notaire ;
2. **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition du bien et à procéder à cette acquisition par acte notarié ;

Erbray, le 24 mars 2025
Le Maire,
Isabelle DUFOURD-BOUCHET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 MARS 2025

Date et heure de réunion : 24 mars 2025 à 20h00

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, maire

Date de convocation : 19 mars 2025

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, M. Patrice ETIENNE, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, M. Éric MARIE, Mme Isabelle DUVAL, M. Richard GESLIN, M. Cédric HUREL, Mme Sandrine ROINÉ, M. Patrice HÉAS, Mme Ludivine GUIBRETEAU, Mme France BRETONNIER

Conseillers absents et représentés : Mme Catherine BAILLEUL, absente, a donné pouvoir à Mme Lucie PAUL ; Mme Karima HOUDAYER, absente, a donné pouvoir à M. Cédric HUREL, Mme Coralie MUSTIERE, absente, a donné pouvoir à M. Patrice HEAS

Conseillers absents : M. Anthony TESSIER, M. Yves-Antoine CHERHAL

Secrétaire de séance : Mme France BRETONNIER

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 18

Conseillers votants : 21

* * * * *

DEL-25-010 – CREDITS SCOLAIRES 2025

Monsieur Jean-Noël BEAUDOIN, adjoint, proposera au Conseil municipal d'ouvrir, pour l'exercice 2025, les crédits suivants pour l'achat de fournitures scolaires :

LA ROSE DES VENTS		
Objet	Montant plafond	Observations
Crédits de direction	500 €	Forfait annuel pour la direction
Crédits livres bibliothèque	300 €	Forfait annuel pour l'école
Crédits matériel pédagogique	3 600 €	Par classe ouverte au 1 ^{er} janvier de l'année en cours
Crédits fournitures scolaires	32 €	Par élève scolarisé au 1 ^{er} janvier de l'année en cours
<i>N.B. : Les factures correspondantes sont directement mandatées par la mairie <u>dans la limite des crédits alloués</u></i>		

SAINTE ANNE		
Objet	Montant plafond	Observations
Crédits fournitures scolaires	32 €	Par élève <u>erbréen</u> scolarisé au 1 ^{er} janvier de l'année en cours
<i>N.B. : Les factures sont payées directement par l'école puis remboursées par la mairie <u>dans la limite des crédits alloués</u></i>		

AUTRES		
Objet	Montant plafond	Observations
Bons de fournitures scolaires	35 €	Par élève erbréen scolarisé au sein d'un établissement du second degré jusqu'au 18 ^{ème} anniversaire (dans l'année) Distribution en septembre de l'année en cours, sur présentation d'un certificat de scolarité (et d'un justificatif de domicile si nécessaire), valable jusqu'au 15 décembre de l'année en cours.
<i>N.B. : Les factures sont payées directement par l'école puis remboursées par la mairie <u>dans la limite des crédits alloués</u></i>		
Crédits RASED	1 €	Par élève scolarisé à l'école publique avec pour référence les effectifs de l'année N-1

Aussi, il est proposé au Conseil municipal :

- d'allouer les crédits, tels que définis ci-avant, pour l'achat de fournitures scolaires ;
- de dire que les crédits seront inscrits au budget 2025 ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. **DECIDE** d'allouer les crédits, tels que définis ci-avant, pour l'achat de fournitures scolaires ;
2. **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2025 ;
3. **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Erbray, le 24 mars 2025
Le Maire,
Isabelle DUFOURD-BOUCHET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 MARS 2025

Date et heure de réunion : 24 mars 2025 à 20h00

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, maire

Date de convocation : 19 mars 2025

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, M. Patrice ETIENNE, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, M. Éric MARIE, Mme Isabelle DUVAL, M. Richard GESLIN, M. Cédric HUREL, Mme Sandrine ROINÉ, M. Patrice HÉAS, Mme Ludivine GUIBRETEAU, Mme France BRETONNIER

Conseillers absents et représentés : Mme Catherine BAILLEUL, absente, a donné pouvoir à Mme Lucie PAUL ; Mme Karima HOUDAYER, absente, a donné pouvoir à M. Cédric HUREL, Mme Coralie MUSTIERE, absente, a donné pouvoir à M. Patrice HEAS

Conseillers absents : M. Anthony TESSIER, M. Yves-Antoine CHERHAL

Secrétaire de séance : Mme France BRETONNIER

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 18

Conseillers votants : 21

* * * * *

DEL-25-011 – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE SAINTE ANNE

Monsieur Jean-Noël BEAUDOIN, adjoint, présente au Conseil municipal le détail des coûts moyens d'un élève de maternelle et d'un élémentaire scolarisés à la Rose des Vents pour 2025 (sur la base des dépenses de fonctionnement éligibles 2024) :

- coût moyen d'un maternel : 1 528,22 €
- coût moyen d'un élémentaire : 414,89 €

Objet	Maternelle	Elémentaire	Rappel montant 2024	
			Maternelle	Elémentaire
Chapitre 011 – Charges à caractère général	29 044,77 €	35 519,46 €	24 524,58 €	30 879,01 €
Chapitre 012 – Charges de personnel	85 571,72 €	19 661,33 €	87 601,59 €	20 679,90 €
TOTAL	114 616,49 €	55 180,79 €	112 126,17 €	51 558,91 €
Nombre d'élèves scolarisés à La Rose des Vents (janvier 2025)	75	133	71	142
Coût moyen de fonctionnement par élève	1 528,22 €	414,89 €	1 579,24 €	363,09 €

Il est proposé au Conseil municipal :

- de verser une participation de 1 528,22 € par élève de maternelle et 414,89 € par élémentaire à l'OGEC de l'école privée Sainte Anne pour l'année 2025 ;
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2025 ;
- de dire que cette participation sera actée à travers la signature d'une nouvelle convention relative aux frais de fonctionnement de l'école privée (pour les années scolaires 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027) ;

- de préciser qu'une nouvelle évaluation du coût d'un élève du public sera réalisée chaque année pour actualiser le forfait communal en fonction du résultat du compte administratif de l'année N-1 et que le détail de chaque nouvelle évaluation sera annexé à la convention par avenant ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer la nouvelle convention, les avenants de réactualisation du coût d'un élève, et à pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. **DECIDE** de verser une participation de 1 528,22 € par élève de maternelle et 414,89 € par élémentaire à l'OGEC de l'école privée Sainte Anne pour l'année 2025 ;
2. **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2025 ;
3. **DIT** que cette participation sera actée à travers la signature d'une nouvelle convention relative aux frais de fonctionnement de l'école privée (pour les années scolaires 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027) ;
4. **PRECISE** qu'une nouvelle évaluation du coût d'un élève du public sera réalisée chaque année pour actualiser le forfait communal en fonction du résultat du compte administratif de l'année N-1 et que le détail de chaque nouvelle évaluation sera annexé à la convention par avenant ;
5. **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer la nouvelle convention, les avenants de réactualisation du coût d'un élève, et à pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Erbray, le 24 mars 2025

Le Maire,

Isabelle DUFOURD-BOUCHET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 MARS 2025

Date et heure de réunion : 24 mars 2025 à 20h00

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, maire

Date de convocation : 19 mars 2025

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMÉLO, M. Patrice ETIENNE, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, M. Éric MARIE, Mme Isabelle DUVAL, M. Richard GESLIN, M. Cédric HUREL, Mme Sandrine ROINÉ, M. Patrice HÉAS, Mme Ludivine GUIBRETEAU, Mme France BRETONNIER

Conseillers absents et représentés : Mme Catherine BAILLEUL, absente, a donné pouvoir à Mme Lucie PAUL ; Mme Karima HOUDAYER, absente, a donné pouvoir à M. Cédric HUREL, Mme Coralie MUSTIERE, absente, a donné pouvoir à M. Patrice HEAS

Conseillers absents : M. Anthony TESSIER, M. Yves-Antoine CHERHAL

Secrétaire de séance : Mme France BRETONNIER

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 18

Conseillers votants : 21

* * * * *

DEL-25-012 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Madame le Maire présente au Conseil municipal la liste des subventions aux associations pour 2025 qui a été travaillée par la Commission des finances le 17 mars 2025.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer les subventions communales d'après les propositions faites par la Commission des finances ;
- de dire que les crédits alloués pourront faire l'objet d'un contrôle de leur bonne exécution par la collectivité ;
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2025 ;
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. **ATTRIBUE** les subventions communales d'après les propositions faites par la Commission des finances (tableau ci-après) ;
2. **DIT** que les crédits alloués pourront faire l'objet d'un contrôle de leur bonne exécution par la collectivité ;
3. **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2025 ;
4. **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

TABLEAU DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS EN 2025 :

ORGANISMES	Proposition de la commission
SOCIALES	
ADAR - Service Aides ménagères	400,00 €
ADMR (Ruffigné)	100,00 €
ADT44	200,00 €
ADAPEI section de CHATEAUBRIANT	100,00 €
Santé vous Bien 44	100,00 €
Association des accidentés de la vie	50,00 €
HUMANITAIRE	
Amicale des donateurs du sang	423,00 €
Restaurants du Cœur	150,00 €
Secours catholique 44	150,00 €
Secours populaire français	150,00 €
Conférence ST VINCENT DE PAUL	150,00 €
Emmaüs	150,00 €
Fondation de France - solidarité pour Mayotte	150,00 €
SPORTS, CULTURE	
Office Intercommunal des Sports	1 563,00 €
Jeunes d'ERBRAY Football	1 120,00 €
Corps et Graphy	511,00 €
Association Animation ERBRAY	500,00 €
Esprit du Son	500,00 €
Société des courses ERBRAY-MOISDON	500,00 €
MOISDON BASKET	42,00 €
CHASSE, ANIMAUX	
Société de chasse La Communale	50,00 €
Société de Chasse La Garenne	50,00 €
Société de Chasse La Diane	50,00 €
CENTRES DE SECOURS, MILITAIRE	
Amicale des sapeurs pompiers de MOISDON	100,00 €
Sapeurs pompiers de St Julien de V.	100,00 €
Sect. Locale Anciens Combattants	100,00 €
Association Amis du Musée de la Résistance	150,00 €
ECOLE, SORTIES PEDAGOGIQUES	
Amicale Laïque de la Rose des Vents	2 100,00 €
APEL Sainte Anne	1 050,00 €
TOTAL	10 759,00 €

Provision si déficit sur l'évènement

Erbray, le 24 mars 2025
 Le Maire,
 Isabelle DUFOURD-BOUCHET



Accusé de réception en préfecture
 044-214400541-20250324-DEL-25-012-DE
 Date de réception préfecture : 28/03/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 MARS 2025

Date et heure de réunion : 24 mars 2025 à 20h00

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, maire

Date de convocation : 19 mars 2025

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, M. Patrice ETIENNE, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, M. Éric MARIE, Mme Isabelle DUVAL, M. Richard GESLIN, M. Cédric HUREL, Mme Sandrine ROINÉ, M. Patrice HÉAS, Mme Ludivine GUIBRETEAU, Mme France BRETONNIER

Conseillers absents et représentés : Mme Catherine BAILLEUL, absente, a donné pouvoir à Mme Lucie PAUL ; Mme Karima HOUDAYER, absente, a donné pouvoir à M. Cédric HUREL, Mme Coralie MUSTIERE, absente, a donné pouvoir à M. Patrice HEAS

Conseillers absents : M. Anthony TESSIER, M. Yves-Antoine CHERHAL

Secrétaire de séance : Mme France BRETONNIER

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 18

Conseillers votants : 21

* * * * *

DEL-25-013 – AUTORISATION D'EMPRUNT AUPRES DU CREDIT MUTUEL

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la réalisation de travaux d'assainissement identifiés dans le schéma directeur d'assainissement rend nécessaire la réalisation d'un emprunt de 800 000 €.

Pour assurer ce besoin de financement, 4 établissements bancaires ont été consultés. La commission finances, réunie le 17 mars, propose de retenir l'offre du crédit mutuel d'après les caractéristiques suivantes :

- Montant du prêt : 800 000 €
- Durée du prêt : 20 ans
- Taux : 3,30 %
- Périodicité : trimestrielle
- Remboursement : échéance constante
- Déblocage des fonds : dans les 5 mois suivant la signature du contrat
- Frais de dossier : 800 €

Il est proposé au Conseil municipal :

- De contracter auprès du Crédit Mutuel un emprunt de 800 000 € au taux fixe de 3,30 % dont le remboursement s'effectuera en amortissement constant, sur une périodicité trimestrielle, pour une durée de 20 ans ;
- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Mutuel et de l'habiliter à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et à recevoir tous pouvoirs à cet effet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. **DECIDE** de contracter auprès du Crédit Mutuel un emprunt de 800 000 € au taux fixe de 3,30 % dont le remboursement s'effectuera en amortissement constant, sur une périodicité trimestrielle, pour une durée de 20 ans ;
2. **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Mutuel et de l'habiliter à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et à recevoir tous pouvoirs à cet effet.

Accusé de réception en préfecture
044-214400541-20250324-DEL-25-013-DE
Date de réception préfecture : 28/03/2025

Erbray, le 24 mars 2025

Le Maire,
Isabelle DUFOURD-BOUCHET

